

PERIODE DE DEPOT DU LIVRET 1

Du 05/09/23 au 19/07/2024

PROCEDURE DE DÉPÔT DU LIVRET 1

Dossier de demande de recevabilité à déposer :

**Sur FranceVAE conformément à la procédure de dépôt du
Livret 1 adressée par mail.**

**Si votre demande est recevable, vous devrez vous acquitter d'un forfait de 250€.
Ce forfait est pris en charge par les fonds de la formation professionnelle.
Le justificatif de votre prise en charge devra être apporté au dispositif académique de
validation des acquis (DAVA) pour poursuivre votre démarche.**

Pour rappel les frais relatifs à l'organisation du processus de certification, l'étude personnalisée de la demande, partie intégrante de l'examen de la recevabilité et l'organisation des jurys, sont pris en charge sur les fonds de la formation professionnelle (décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017) sur la base d'un forfait unique déterminé par le ministère chargé de l'Education Nationale.

Ce forfait est valable 3 ans à compter de la notification de recevabilité que le candidat vise un ou plusieurs diplômes (dans la limite de 3 diplômes).

PERIODES DE DÉPOT DU LIVRET 2

SESSION 4^{er} trimestre 2023

DEPOT DU LIVRET 2 : du 01/09/2024 au 15/09/2024

JURY D'ENTRETIEN VAE : Octobre/Décembre 2023

PROCÉDURE DE DEPOT DU LIVRET 2

Sur FranceVAE* conformément à la procédure de dépôt

Vous disposez de 3 ans, à partir de la date de notification de cette recevabilité pour déposer votre dossier de validation en version numérique sur la plate-forme nationale de dépôt des dossiers de VAE.

** Plateforme nationale soumise à des horaires métropolitains*